

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Dispenses

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Détail
Haute direction
Inscription
Institutions
Opérations

Personne-ressource :

Mark Stechishin

Avocat général adjoint

Téléphone : 416 943-5878

Courriel : mstechishin@iiroc.ca

20-0150

Le 8 juillet 2020

Prolongation de l'offre de dispenses en lien avec la COVID-19 et résumé des demandes reçues et des dispenses accordées en date du 30 juin 2020

Le 26 mars 2020, le conseil d'administration de l'OCRCVM a approuvé l'offre de dispenses, dans un certain nombre de situations, rendues nécessaires par les difficultés que les courtiers membres éprouvent à se conformer aux Règles des courtiers membres dans le cadre de leur préparation ou de leur réaction aux effets de la pandémie de COVID-19. Pour favoriser un traitement rapide des demandes de dispense, le conseil a approuvé la délégation d'un pouvoir discrétionnaire limité à certains cadres supérieurs (décideurs) de l'OCRCVM pour l'évaluation de ces demandes et la prise de décisions relatives à celles-ci.

Étant donné que le personnel de l'OCRCVM continue de recevoir des demandes de dispense, le conseil a approuvé la prolongation du pouvoir du personnel d'accorder des dispenses jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Il a également autorisé le personnel à renouveler les dispenses déjà accordées pour une période maximale de trois mois.

Toutes les autres modalités de l'offre de dispenses approuvée par le conseil et les situations où une dispense peut être accordée sont décrites dans l'Avis de l'OCRCVM [20-0063](#), *Dispenses des Règles de l'OCRCVM en lien avec la COVID-19*, et l'Avis de l'OCRCVM [20-0115](#), *Dispenses des Règles de l'OCRCVM en lien avec la COVID-19 – demandes reçues et dispenses accordées en date du 31 mai 2020*.

Demandes reçues et dispenses accordées

Depuis qu'il a annoncé l'offre de dispenses, l'OCRCVM a reçu au total 125 demandes de dispense de 57 courtiers membres de toutes tailles ayant des modèles d'affaires différents et provenant de toutes les régions. Voici un résumé des demandes reçues et des dispenses accordées (en date du 30 juin 2020) :

Signatures manuscrites – 17 demandes reçues; 15 dispenses accordées;

Procédures d'audit – 7 demandes reçues; 6 dispenses accordées;

Surveillance (comptes de personnes inscrites) – 22 demandes reçues; 18 dispenses accordées;

Surveillance (examens des opérations) – 6 demandes reçues; 3 dispenses accordées;

Frais pour dépôt tardif – 30 demandes reçues; 30 dispenses accordées;

Marges – 2 demandes reçues; 2 dispenses accordées;

Vérification de l'identité des clients – 6 demandes reçues; 6 dispenses accordées.

Inscription et compétences – La plupart des demandes reçues sont en train d'être traitées ou ont été traitées de la façon habituelle par le conseil de section compétent.